



Préparation à l'examen pour l'obtention de l'autorisation de raccordement électrique, selon art 15 de l'OIBT

Dans le domaine de l'électricité, un contrôle et des mesures sont obligatoires pour la remise d'une installation, une machine ou un appareil à un client. Ces contrôles doivent être effectués par une personne formée, conformément à l'art. 15 de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT ; RS 734.27).

Objectif de la formation	Préparation à l'examen auprès de l'ESTI (inspection fédérale des installations à courant fort) pour l'obtention de l'autorisation de raccordement, selon l'article 15 de l'OIBT.
Public cible	Ce cours préparatoire est ouvert à toute personne désirant effectuer des raccordements électriques en Suisse et travaillant dans un métier en liens avec la maintenance des installations de froid, climatisation, chauffage, ventilation, électroménager, etc. ainsi qu'aux personnes ayant du personnel art. 15.4 sous sa responsabilité.
Conditions d'admissions	Posséder de bonnes connaissances sur les installations électriques dont vous devez réaliser les maintenances et dépannages.
Programme	Préparation selon la directive d'examen art. 15 soit : <ul style="list-style-type: none">• Bases de l'électrotechnique• Utilisation sûre de l'électricité• Prescriptions et normes d'installation• Contrôle de l'installation et métrologie• Technique de raccordement et connaissance des matériaux.
Matériel / outillage	Outils et équipements selon la liste fournie avec la convocation au cours.
Examen et certification	Une attestation de participation sera remise aux participants à l'issue du cours. L'examen pour l'obtention de l'autorisation de raccordement, selon l'art. 15 de l'OIBT est organisé par l'ESTI (l'inspection fédérale des installations à courant fort) qui délivre l'autorisation de raccordement. L'ASF n'est en rien responsable du processus de certification final délivré par l'ESTI et se décharge de toute forme de responsabilités quant à la planification, l'inscription ou la réussite des examens OIBT art. 15 par les candidats.
Lieu	Centre de formation de l'ASF – La Croix-du Péage 1 – 1029 Villars-Ste-Croix.
Durée de la formation	7 jours
Horaires	De 8h00 à 11h45 et de 12h45 à 16h30
Prix par personne, hors taxes (Sous réserve de modification)	Entreprises membres : Entreprises non-membres : <ul style="list-style-type: none">• CHF 2'420.00 • CHF 2'783.00 Ce tarif comprend la documentation et un café à la pause de 10h00. Le repas de midi n'est pas compris dans le prix du cours.
Nombre de participants	Minimum 8 / maximum 12 personnes
Renseignements & inscription	 www.svk-asf-atf.ch  secretariat@asf-froid.ch  079 238 96 98